



VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-huit mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS	Délibération n° 2026.03.28.040
--	---------------------------------------

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 fixant à 6 le nombre d'administrateurs élus du CCAS de Launaguet ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident de procéder à l'élection par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Deux listes ont été déposées

Liste: Unis pour Launaguet
Sylvie IZQUIERDO
Soraya HADDAD
Sylvie OURGAUD
Betty BAUDET
Mélanie BRANCO
Hassan HAMDANI

Liste: S'engager pour Launaguet
Marie-Claude FARCY
Pascal PAQUELET
Jean-Luc GALY
Tanguy THEBLINE
Caroline DIEZ

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins	29
Nombre de bulletins pour la liste "Unis pour Launaguet"	22
Nombre de bulletins pour la liste "S'engager pour Launaguet"	5
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /</p> <p>Date convocation : 24 mars 2026</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 14 AVR. 2026</p>	<p>Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Paola HUGUENIN, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Laurent BATTAIÀ (pouvoir à H. HAMDANI), Bénédicte CHAPEAU (pouvoir à G. BUSIDAN), Sylvie OURGAUD (pouvoir à S. IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie MAILLARD</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14 AVR. 2026

ID : 031-213102825-20260328-DEL.220260402-DE



Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Sylvie IZQUIERDO
Soraya HADDAD
Sylvie OURGAUD
Betty BAUDET
Mélanie BRANCO
Marie-Claude FARCY

Seront amenés à siéger en cas de vacance de siège :

Hassan HAMDANI
Pascal PAQUELET

A l'issue du scrutin, les élus membres du Conseil d'Administration du CCAS déclarent accepter ce mandat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Marie MAILLARD
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : / Date convocation : 24 mars 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification 14 AVR. 2026	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Paola HUGUENIN, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représenté(es) : Laurent BATAÏA (pouvoir à H. HAMDANI), Bénédicte CHAPEAU (pouvoir à G. BUSIDAN), Sylvie OURGAUD (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Marie MAILLARD
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>